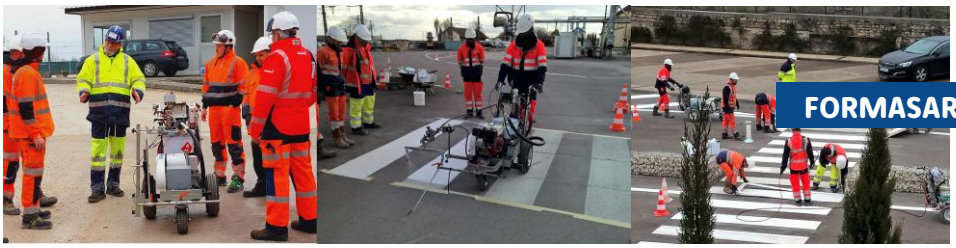
FormaSAR
FORMATION PROFESSIONNELLE



FORMASAR 2027

APPLICATEUR 1er NIVEAU

PUBLIC
Débutant

PRÉ-REQUIS
Aucun

GROUPE
8 à 10 personnes

DURÉE
35 heures

DATES
1er au 5 mars 2027
5 au 9 avril 2027

LOCALISATION
Eurovia Academy France
134 avenue de la gare
21220 Gevrey Chambertin

DOCUMENTS REMIS
Attestation de présence
Certificat d'évaluation FORMASAR

TARIF
5 jours de formation avec hébergements et repas
2300€ HT / stagiaire

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser et de mettre en œuvre les techniques de marquage en milieu urbain.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Théorie en salle et exercices pratiques sur plateforme d'apprentissage.
- Application avec machines conventionnelles.
- Manipulation de tous les produits de marquage.

METHODE EVALUATION

- QCM

ANIMATIONS

- 3 formateurs internes
  - 30 années d'expériences en signalisation horizontale.
  - Animation formations SAR / SER / EUROVIA ACADEMY.
  - Membres Commission Normalisation / Certification SH.
  - Jurés CQP SH.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 15 décembre 2026

Inscrivez-vous en cliquant sur le lien : Je m'inscris
ou en scannant le QR code :

Demande de renseignements : formasar@sar.fr

Informations pour toute situation de handicap :
Mme LORIOT : 03 44 50 82 10

PROGRAMME

- Les Produits de Marquage
  - Les différents produits de marquage et le PQRS.
  - Les différentes techniques d'application.
  - Les précautions d'emploi et la sécurité des produits.
- L'application des peintures
  - Comprendre la technique Airless et le fonctionnement des éléments en sécurité.
  - Régler sa machine en peinture solvantée / peinture à l'eau.
  - Contrôler la qualité de l'application.
- L'application des thermo
  - Comprendre la technique thermo extrudé sabot et le fonctionnement des éléments en sécurité.
  - Régler son thermotraceur et fondoir.
  - Contrôler la qualité de l'application.
- L'application des enduits à froid
  - Comprendre les différentes applications des enduits à froid : spatule lissée ou crantée, sabot suédois.
  - Appliquer avec les différents outils d'application.
  - Contrôler la qualité de l'application.
- L'implantation des marquages urbains
  - La 7ème partie : marques sur chaussées urbaines.
  - La 8ème partie : marques temporaires.
- Signalisation temporaire urbaine
  - Baliser ses travaux SH en milieu urbain.

SAR est certifiée organisme de formation et à ce titre est autorisée à proposer à ses clients des sessions de formation liées aux produits de marquage et à leur application.

N° de formateur : 32 60 04 093 60

SAR